



Instituut der Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal



Rue d'Arenbergstraat 13
Brussel B-1000 Bruxelles
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque: 000-0039236-48

Créé par la loi du 22 juillet 1953
Opgericht bij wet van 22 juli 1953

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Correspondant
d.szafran@ibr-ire.be

Notre référence
AK/DS/svds

Votre référence

Date
15.06.2004

Cher Confrère,

Concerne : Faux indépendants – Rencontre avec la Ministre des Classes Moyennes du mercredi 30 juin 2004 à 9h30

Vous aurez reçu la lettre du 4 juin 2004 adressée par la Ministre des Classes Moyennes à l'ensemble de la profession, réviseurs et stagiaires, concernant la rencontre organisée la matinée du

mercredi 30 juin 2004 à 9h30

au Royal Windsor Hotel (rue Duquesnoy 5 à 1000 Bruxelles) concernant le statut des faux indépendants.

Cette démarche fait suite à l'initiative du Conseil de l'IRE consistant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de tenir compte des spécificités de notre profession, dans le cadre de l'avant-projet de loi présenté par le Ministre du Travail et des Pensions concernant les « faux indépendants ».

C'est pourquoi je vous invite à participer nombreux à la rencontre du 30 juin 2004, organisée conjointement par l'IRE et la Ministre des Classes Moyennes, afin de témoigner de l'intérêt de la profession pour cette question et soutenir le point de vue qu'il convient de tenir compte des spécificités de la profession de réviseur d'entreprises.

Les courriers des 27 novembre 2003, 19 décembre 2003 et 9 juin 2004, que nous avons adressés aux Ministres concernés sur la question sont à votre disposition sur l'extranet de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises à l'adresse suivante : www.accountancy.be sous la rubrique « Documentation/ Communications aux Membres ».

Je vous prie de croire, Cher Confrère, à l'expression de mes sentiments confraternels.

André KILLESSE